



**Conférence des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr. générale  
15 septembre 2014  
Français  
Original: anglais

**Conseil du commerce et du développement**  
**Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme**  
**Soixante-huitième session**  
Genève, 3-5 septembre 2014

**Rapport du Groupe de travail du cadre  
stratégique et du budget-programme  
sur sa soixante-huitième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève (Suisse), du 3 au 5 septembre 2014

**Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Conclusions concertées adoptées par le Groupe de travail à sa soixante-huitième session .....	2
II. Résumé du Président .....	3
III. Questions d'organisation.....	8
<b>Annexes</b>	
I. Projet de décision pour examen par le Conseil du commerce et du développement.....	10
II. Ordre du jour provisoire de la soixante-neuvième session du Groupe de travail.....	12
III. Participation .....	13



## I. Conclusions concertées adoptées par le Groupe de travail à sa soixante-huitième session

### A. Évaluation externe du sous-programme 2 de la CNUCED: investissement et entreprises

(Point 4 b) de l'ordre du jour)

*Le Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme,*

*Ayant pris connaissance* de l'évaluation externe du sous-programme 2 de la CNUCED: investissement et entreprises (document TD/B/WP/264), de la documentation annexe de l'évaluation (document TD/B/WP(68)/CRP.2) et des observations du secrétariat sur l'évaluation (document TD/B/WP(68)/CRP.3),

1. *Souligne l'importance* des processus d'évaluation indépendante à la CNUCED en tant qu'ils contribuent à l'échange d'informations, à l'acquisition de connaissances et à l'amélioration de l'efficacité et de la transparence du programme, et félicite le secrétariat pour ses engagements en ce sens;

2. *Remercie* l'équipe d'évaluation indépendante pour son rapport, le secrétariat pour l'aide apportée pour le processus d'évaluation et le Gouvernement norvégien pour sa contribution financière à l'évaluation;

3. *Prend note* du rapport d'évaluation, des observations du secrétariat et des présentations dont ils ont fait l'objet pendant la session et, à l'issue de leur examen, souligne l'importance des activités menées au titre du sous-programme 2 et l'utilité de la CNUCED, à travers les activités de sa Division de l'investissement et des entreprises, en tant que coordonnatrice, dans le système des Nations Unies, pour toutes les questions relatives à l'investissement au service du développement;

4. *Note avec satisfaction* les constatations qui ont été faites, selon lesquelles les activités du secrétariat au titre du sous-programme 2 sont très pertinentes, ont un impact considérable, sont appelées à durer et sont mises en œuvre de manière efficace et efficiente;

5. *Se félicite* des pratiques optimales de gestion de la Division de l'investissement et des entreprises, mises en lumière par l'équipe d'évaluation, et encourage leur diffusion et leur partage dans toutes les divisions de la CNUCED, selon les besoins;

6. *Prend spécialement note* des propositions visant à renforcer la viabilité des activités du sous-programme et invite les pays développés et les autres partenaires de développement qui sont en mesure de le faire à contribuer davantage l'effort de mobilisation de fonds au titre du sous-programme 2, y compris dans le cadre d'initiatives telles que l'Aide au commerce; cet effort devrait exploiter les principales possibilités nouvelles d'attirer des investissements pour parvenir à un développement durable;

7. *Prend note* des recommandations figurant dans le rapport d'évaluation et des observations du secrétariat, et prie le Président du Groupe de travail de mener des consultations informelles sur les recommandations avec les coordonnateurs régionaux et d'en rendre compte en temps voulu au Conseil du commerce et du développement;

8. *Prie* le secrétariat d'appliquer le plan d'évaluation pour 2015, comme suit:

- Évaluation externe du sous-programme 3 de la CNUCED: Commerce international.

## **B. Rapport intérimaire sur l'application des recommandations issues de l'évaluation externe du sous-programme 1 de la CNUCED: mondialisation, interdépendance et développement**

(Point 4 c) i) de l'ordre du jour)

### **Rapport intérimaire sur l'application des recommandations issues de l'évaluation du programme de la CNUCED relatif à la science et à la technologie au service du développement**

(Point 4 c) ii) de l'ordre du jour)

*Le Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme,*

*Ayant pris connaissance* du rapport intérimaire sur l'application des recommandations issues de l'évaluation externe du sous-programme 1 de la CNUCED: mondialisation, interdépendance et développement, et du rapport intérimaire sur l'application des recommandations issues de l'évaluation du programme de la CNUCED relatif à la science et à la technologie au service du développement (document TD/B/WP(68)/CRP.1),

1. *Prend note* des progrès accomplis dans l'application des recommandations issues des différentes évaluations et invite le secrétariat à continuer de *renforcer ses efforts dans ces domaines de travail*;

2. *Encourage* le secrétariat à poursuivre ses efforts en vue de renforcer la coordination de ses travaux de recherche et ses synergies internes pour l'établissement des publications phares.

## **II. Résumé du Président**

### **A. Compte rendu des travaux**

1. La soixante-huitième session du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme s'est tenue à Genève (Suisse), du 3 au 5 septembre 2014.

### **B. Déclarations liminaires**

2. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a ouvert la session. Des allocutions ont ensuite été prononcées par les représentants des délégations suivantes: Philippines, au nom du Groupe des 77 et de la Chine; Philippines, au nom du Groupe asiatique; Uruguay, au nom du Groupe latino-américain et caraïbe; République-Unie de Tanzanie, au nom du Groupe africain; Union européenne, au nom de l'Union européenne et de ses États membres; Bélarus, au nom du Groupe D; États-Unis d'Amérique, au nom du groupe JUSSCANNZ; Barbade, au nom des petits États insulaires en développement; Bénin, au nom des pays les moins avancés, Chine, Égypte, Algérie, Équateur, Maroc, Suisse, Canada, et République-Unie de Tanzanie.

3. Dans son aperçu général des activités de coopération technique menées par la CNUCED en 2013, le Secrétaire général adjoint a indiqué que les projets de coopération technique avaient coûté au total 40 millions de dollars – leur montant le plus élevé des dix dernières années – contre 36 millions en 2012. Comme les années précédentes, les fonds bilatéraux d'affectation spéciale étaient la principale source de financement de la coopération technique, couvrant 90 % des dépenses totales. Le Secrétaire général adjoint a de nouveau remercié les donateurs, en particulier ceux qui avaient versé des contributions pluriannuelles à des fonds d'affectation spéciale multidonateurs, dans l'esprit de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

4. En ce qui concernait le financement bilatéral, les contributions volontaires globales avaient baissé de 5 % entre 2012 et 2013. À l'exception du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales, la plupart des donateurs avaient réduit leur contribution aux fonds d'affectation spéciale.

5. Le Secrétaire général adjoint a souligné que, malgré cette baisse des contributions, la situation restait la même que les années précédentes à plusieurs égards. Premièrement, la plupart des contributions des pays en développement avaient servi à financer les projets de Système douanier automatisé (SYDONIA) et de Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE) dans ces mêmes pays contributeurs. Ces deux projets représentaient près de 56 % des dépenses de coopération technique de la CNUCED. Deuxièmement, la Commission européenne restait le principal bailleur de fonds pour les activités opérationnelles de la CNUCED, avec 9 % des contributions totales aux fonds d'affectation spéciale. Troisièmement, le budget-programme ordinaire de l'ONU demeurait une source importante de financement des activités de coopération technique de la CNUCED. Depuis sa création en 1999, le Compte pour le développement était devenu une source de financement de plus en plus stable.

6. La CNUCED continuait de donner la priorité aux pays les moins avancés dans l'affectation des ressources. S'agissant de la structure et du fonctionnement de la coopération technique, le secrétariat poursuivait le regroupement des projets par fonds d'affectation thématiques, sans compromettre l'ampleur, le contenu et l'exécution des programmes de coopération technique.

7. Le Secrétaire général adjoint a remercié les donateurs qui avaient donné des instructions pour regrouper leurs contributions dans des fonds d'affectation spéciale thématiques. En dépit de ces progrès, de nouveaux efforts étaient nécessaires. Les donateurs qui étaient en mesure de le faire étaient vivement encouragés à donner des instructions précises au secrétariat concernant le regroupement de leurs contributions dans des fonds thématiques pluriannuels et multidonateurs ainsi que l'utilisation qui devait être faite des sommes non dépensées une fois les projets menés à bien.

8. Conformément aux instructions données par les États membres, la CNUCED informait ces derniers des demandes d'assistance technique qu'elle avait reçues. Ces informations permettaient d'alimenter les débats entre les pays bénéficiaires, les donateurs et le secrétariat sur la manière de donner suite concrètement à ces demandes, de définir des priorités dans les activités de coopération technique dont la CNUCED était chargée et de répartir et utiliser les ressources émanant des donateurs de manière cohérente et transparente.

9. À propos de la gestion des projets, le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a fait observer que les Principes directeurs pour la mise en œuvre d'une gestion axée sur les résultats concernant les projets de coopération technique, communiqués aux États membres en décembre 2012, devaient désormais être impérativement appliqués par tous les chefs de projet.

10. Le secrétariat attendait avec intérêt les réactions et les contributions des États membres au projet de stratégie de mobilisation de fonds de la CNUCED en faveur des activités de coopération technique<sup>1</sup>, qui leur avait été communiqué en mars 2013 et avait été examiné aux soixante-cinquième et soixante-septième sessions du Groupe de travail, afin de mettre au point la version définitive.

---

<sup>1</sup> UNCTAD/OSG/MISC/2013/1.

11. Le Secrétaire général adjoint a rappelé le rôle directeur de la CNUCED dans le Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et la capacité productive. Selon les déclarations de ses membres, rapportées dans une étude de la CNUCED de 2013, le Groupe interinstitutions avait beaucoup contribué à renforcer l'impact des activités des institutions concernées grâce à ses fonctions de coordonnateur. Il ressortait de cette étude que le Groupe était considéré par ses membres comme un modèle reconnu de bonne coordination entre organisations du système des Nations Unies.
12. Concernant l'évaluation des activités de la CNUCED, le Secrétaire général adjoint a indiqué qu'elle pouvait contribuer efficacement à l'acquisition de connaissances et à une coopération plus transparente dans le domaine du développement. Les évaluations continuaient de renseigner utilement sur l'exécution des programmes et des projets, permettant au secrétariat d'être mieux informé des résultats atteints grâce à son travail et des progrès à faire pour en obtenir de meilleurs.
13. Le Secrétaire général adjoint a remercié l'équipe d'évaluation pour son rapport sur l'évaluation du sous-programme 2 de la CNUCED: investissement et entreprises. L'équipe avait reconnu la pertinence, l'efficacité, l'efficacite et l'impact du sous-programme. Le Secrétaire général adjoint s'attendait à des débats fructueux, au cours de la session du Groupe de travail, sur les mesures à prendre pour améliorer et consolider encore les résultats du sous-programme. Il a remercié le Gouvernement norvégien de son soutien, qui avait rendu ces évaluations possibles.
14. Le Secrétaire général adjoint a ensuite signalé à l'attention du Groupe de travail que les rapports sur la suite donnée aux évaluations précédentes seraient présentés pendant la réunion; il en ressortait que des progrès avaient été accomplis dans le renforcement des activités dans les domaines concernés.
15. Dans leurs déclarations sur la coopération technique, la majorité des délégations ont souligné l'importance de la coopération technique en tant que pilier fondamental des travaux de la CNUCED et la nécessité de créer des synergies entre la coopération technique et les deux autres piliers de l'organisation.
16. Toutes les délégations ont insisté sur le fait que la coopération technique de la CNUCED devait être conforme à l'Accord d'Accra et au Mandat de Doha et répondre aux objectifs du programme de développement pour l'après-2015.
17. De nombreuses délégations se sont inquiétées de la diminution des contributions des pays développés et ont exhorté les donateurs qui étaient en mesure de le faire à maintenir leur soutien aux activités de coopération technique de la CNUCED.
18. Plusieurs délégations ont noté avec préoccupation la baisse des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour les PMA.
19. La majorité des délégations ont souligné l'utilité de fonds d'affectation spéciale à contributions non réservées et l'importance d'un financement pluriannuel prévisible pour permettre la continuité des activités. Elles ont jugé particulièrement important de simplifier les structures financières, de moins fragmenter les activités et de les regrouper en créant des fonds d'affectation spéciale pluriannuels, multidonateurs et thématiques.
20. Les délégations ont estimé que la CNUCED devait envisager de nouvelles approches dans ses relations avec les donateurs et dans la mise en adéquation des attentes de ces donateurs avec les priorités des pays. Ces approches devaient être régies par des principes de transparence, d'efficacité et de prévisibilité.

21. Les délégations se sont félicitées de la participation de la CNUCED à l'initiative «Unis dans l'action» et de son rôle, en tant qu'institution chef de file du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et la capacité productive, pour faciliter l'accès à de nouveaux mécanismes de financement dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015.

22. La majorité des délégations ont noté avec préoccupation la baisse des contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED et ont souligné que l'organisation devait se doter d'une stratégie de mobilisation de fonds afin d'assurer le financement durable et prévisible de ses programmes d'assistance technique. Les délégations se sont dites prêtes à examiner plus avant le projet de stratégie communiqué par le secrétariat.

23. Quelques délégations ont estimé important d'assurer une cohérence entre les activités d'assistance technique de la CNUCED et les travaux d'autres organisations internationales. Le représentant d'un groupe régional a insisté sur la nécessité de renforcer la coordination interinstitutions dans la coopération technique et a demandé de plus amples renseignements sur la coopération entre la CNUCED et le Centre du commerce international.

24. De nombreuses délégations ont salué les efforts déployés par le secrétariat pour mettre en place une méthode de gestion axée sur les résultats et améliorer le contrôle de qualité des projets, et l'ont encouragé à poursuivre sur cette voie.

25. De nombreuses délégations ont souligné le fait que les activités de coopération technique devaient continuer de répondre aux différents besoins de leurs bénéficiaires, conformément aux priorités de développement nationales. À cet égard, la liste des demandes d'assistance technique était très utile aux donateurs pour allouer leurs contributions de façon à garantir la transparence et l'appropriation des projets par les pays.

26. La majorité des délégations ont insisté sur la nécessité d'améliorer la coordination entre les divisions et de renforcer les synergies au sein de la CNUCED afin que l'organisation s'exprime «d'une seule voix» lors de la mise en œuvre des projets de coopération technique.

27. Au titre du point de l'ordre du jour consacré à l'évaluation, certaines délégations ont salué l'action menée par le secrétariat pour améliorer sa méthode de gestion axée sur les résultats et renforcer le contrôle de qualité des projets. Le représentant d'un groupe régional a fait observer qu'un effort plus méthodique était nécessaire à cet égard, en particulier l'adoption d'une méthode de gestion fondée sur des indicateurs précis. Il a demandé instamment au secrétariat de s'attacher à rendre compte de ses résultats et de l'impact de ses activités de manière plus systématique et plus homogène, suivant des pratiques normalisées de gestion axée sur les résultats.

28. Les représentants de certains groupes régionaux ont estimé que la CNUCED devait améliorer la coopération entre ses divisions et renforcer la coordination avec d'autres organisations internationales. Plus précisément, dans le domaine de l'assistance technique et de l'évaluation des technologies de l'information et de la communication au service du développement, le représentant d'un groupe régional a exhorté la CNUCED à poursuivre sa coopération avec d'autres partenaires de développement tels que la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Un représentant a félicité la CNUCED de sa collaboration fructueuse avec l'Organisation mondiale du commerce et le Centre du commerce international, à Genève.

29. Les représentants de plusieurs groupes régionaux ont remercié le secrétariat de son aperçu général sur l'évaluation des activités de la CNUCED<sup>2</sup>. Un représentant a approuvé les enseignements de l'évaluation figurant dans l'aperçu général et a fait observer qu'ils devaient s'appliquer non seulement aux projets d'assistance technique, mais aussi aux activités et programmes de la CNUCED en général.

30. De nombreuses délégations ont remercié l'équipe chargée de l'évaluation externe du sous-programme 2 et ont noté avec satisfaction que les conclusions de son évaluation étaient positives.

31. De nombreuses délégations ont félicité la CNUCED des activités menées au titre du sous-programme 2: investissement et entreprises. La représentante d'un groupe régional a salué le dynamisme de la Division de l'investissement et des entreprises et l'importance du rôle du secrétariat en tant que coordonnatrice du système des Nations Unies pour les questions d'investissement au service du développement. De nombreuses délégations se sont déclarées satisfaites des activités de coopération technique au titre du sous-programme et des travaux concernant les accords internationaux d'investissement, les examens de la politique d'investissement, les statistiques sur l'investissement étranger direct, le World Investment Report et le Forum mondial de l'investissement. Les représentants de plusieurs groupes régionaux ont reconnu les résultats bénéfiques d'autres activités menées au titre du sous-programme – Programme de liens interentreprises, Cadre directeur pour l'entrepreneuriat, guides de l'investissement et guide pratique pour le développement de la comptabilité, par exemple – ainsi que des travaux sur la responsabilité sociale des entreprises, l'investissement étranger direct «vert» et la législation sur le commerce électronique.

32. Le représentant d'un groupe régional a noté avec satisfaction que le programme Empretec enregistrait des résultats rapides et appréciables, dont la création d'emplois, et il a demandé instamment aux donateurs de faire en sorte que ces résultats puissent être viables à long terme.

33. Les représentants de plusieurs groupes régionaux ont félicité la CNUCED de ses efforts en vue d'accroître les synergies entre ses trois piliers dans le domaine de l'investissement et des entreprises. Un représentant a souligné que les travaux et activités de l'organisation s'inscrivaient dans la droite ligne du programme de développement pour l'après-2015. Le représentant d'un autre groupe régional est convenu avec l'équipe d'évaluation que le sous-programme 2 avait un rôle clé à jouer dans le débat sur la contribution de l'investissement étranger direct et de l'investissement privé à ce programme. Un représentant s'est félicité de ce que le sous-programme s'aligne sur les processus multilatéraux engagés à New York et contribue à ces processus. Plusieurs délégations ont salué la tenue du Forum mondial de l'investissement, en octobre 2014, et l'une d'elles a fait observer qu'il serait une occasion déterminante de réunir les différents acteurs de la communauté internationale pour débattre du rôle de l'investissement étranger direct et de l'investissement privé et de la contribution de ces investissements au programme de développement pour l'après-2015.

34. Le représentant d'un groupe régional a souligné l'importance des activités au titre du sous-programme 1 de la CNUCED: mondialisation, interdépendance et développement. Il a noté avec satisfaction que l'évaluation du sous-programme effectuée l'année précédente avait été positive et a souscrit aux recommandations formulées. Il a demandé qu'un temps suffisant soit consacré à l'analyse des progrès accomplis dans l'application des recommandations issues de l'évaluation.

---

<sup>2</sup> TD/B/WP/263.

35. Le représentant a exprimé à nouveau son adhésion à la recommandation issue de l'évaluation approfondie du programme de la CNUCED relatif à la science et à la technologie au service du développement, selon laquelle un nouveau mécanisme institutionnel était nécessaire pour permettre aux organismes intergouvernementaux actifs dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation de travailler de manière plus rationnelle.

36. Concernant le plan d'évaluation pour 2015, les représentants de plusieurs groupes régionaux ont exprimé leur accord pour qu'une évaluation externe du sous-programme 3 soit envisagée par le Groupe de travail en 2015.

37. Le représentant d'un autre groupe régional a invité la CNUCED à prendre en considération les spécificités des pays en développement dans le choix des indicateurs devant servir à l'évaluation de ses activités. Il a souligné que des indicateurs axés sur les médias sociaux ou sur d'autres sources Internet pouvaient manquer d'exactitude pour évaluer l'efficacité et la pertinence des activités de la CNUCED, car la majorité des habitants des pays en développement n'avaient pas accès à Internet et étaient peu susceptibles d'utiliser des outils informatiques.

### **C. Séances informelles**

38. Le Groupe de travail a poursuivi ses travaux en séances informelles.

### **D. Décisions du Groupe de travail**

#### **1. Projet de décision à soumettre au Conseil du commerce et du développement: Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement**

(Point 3 de l'ordre du jour)

39. Le Groupe de travail a approuvé un projet de décision sur l'examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement, qui serait présenté au Conseil du commerce et du développement à sa soixante et unième session, qui devrait se tenir du 15 au 26 septembre 2014 (voir annexe I).

#### **2. Conclusions concertées**

(Points 4 b), c) i) et c) ii) de l'ordre du jour)

40. Le Groupe de travail a élaboré des conclusions concertées sur l'évaluation externe du sous-programme 2 de la CNUCED: investissement et entreprises (point 4 b) de l'ordre du jour) et sur la suite donnée aux évaluations (points 4 c) i) et c) ii) de l'ordre du jour).

## **III. Questions d'organisation**

### **A. Élection du Bureau**

(Point 1 de l'ordre du jour)

41. À la séance plénière d'ouverture, le 3 septembre 2014, le Groupe de travail a élu M. Thomas Fitschen (Allemagne) Président. Il a ensuite élu M. Yaohua Sun (Chine) Vice-Président/Rapporteur.

## **B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

(Point 2 de l'ordre du jour)

42. À la même séance, le Groupe de travail a adopté son ordre du jour provisoire (TD/B/WP/261), qui se lisait comme suit:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement.
4. Évaluation des activités de la CNUCED:
  - a) Évaluation des activités de la CNUCED: aperçu général;
  - b) Évaluation externe du sous-programme 2 de la CNUCED: investissement et entreprises;
  - c) Suite donnée aux évaluations:
    - i) Rapport intérimaire sur l'application des recommandations issues de l'évaluation externe du sous-programme 1 de la CNUCED: mondialisation, interdépendance et développement;
    - ii) Rapport intérimaire sur l'application des recommandations issues de l'évaluation du programme de la CNUCED relatif à la science et à la technologie au service du développement.
5. Ordre du jour provisoire de la soixante-neuvième session du Groupe de travail.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

## **C. Ordre du jour provisoire de la soixante-neuvième session du Groupe de travail**

(Point 5 de l'ordre du jour)

43. À sa séance plénière de clôture, le 5 septembre 2014, le Groupe de travail a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa soixante-neuvième session (voir annexe II).

## **D. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement**

(Point 7 de l'ordre du jour)

44. À la même séance, le Groupe de travail a autorisé le Rapporteur à établir la version finale du rapport sur sa soixante-huitième session.

## Annexe I

### **Projet de décision pour examen par le Conseil du commerce et du développement**

#### **Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement**

(Point 3 de l'ordre du jour)

*Le Conseil du commerce et du développement,*

1. *Réaffirme* le rôle de la coopération technique de la CNUCED en tant que pilier fondamental de l'organisation et souligne l'importance que revêt la coordination entre les trois piliers afin d'accroître la cohérence et l'impact de l'assistance technique fournie;

2. *Prie* le secrétariat de veiller à ce que les activités de coopération technique soient conformes à l'Accord d'Accra et au Mandat de Doha et soient axées sur la réalisation, en coordination avec les autres organisations internationales, des objectifs du programme de développement pour l'après-2015;

3. *Salue* la qualité des activités de coopération technique menées par le secrétariat de la CNUCED en coopération avec les bénéficiaires, les partenaires de développement et d'autres organisations internationales, et note avec satisfaction qu'en 2013, les dépenses ont augmenté par rapport aux années précédentes;

4. *Prend note avec satisfaction* du rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur l'examen des activités de coopération technique de la CNUCED et leur financement;

5. *Salue* l'engagement constant et l'intérêt dont font preuve les pays en développement à l'égard des activités de coopération technique de la CNUCED, comme en témoigne la part notable de leurs contributions au financement de la coopération technique;

6. *Prend note avec préoccupation* de la diminution de la contribution totale – indiquée au chapitre I du document TD/B/WP/262 – aux Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED, appelle les pays développés et les autres partenaires de développement en mesure de le faire à verser des contributions pluriannuelles pour les activités de coopération technique de la CNUCED, afin d'accroître la prévisibilité de la planification et la pérennité de l'exécution des programmes d'assistance technique, et souligne l'utilité de fonds d'affectation spéciale à contributions non réservées;

7. *Se déclare préoccupé* par le montant très faible des ressources du Fonds d'affectation spéciale pour les PMA et par l'absence de contributions au Fonds en 2013, et appelle les pays développés et les autres partenaires de développement en mesure de le faire à continuer de contribuer au Fonds d'affectation spéciale pour les PMA et demande instamment au secrétariat de continuer à veiller à ce que la priorité soit accordée à ces pays;

8. *Réaffirme* l'importance de la gestion axée sur les résultats dans l'exécution de l'assistance technique, prend note des efforts du secrétariat visant à mettre en œuvre une gestion axée sur les résultats conformément aux directives de l'ONU et encourage le secrétariat à poursuivre ses efforts dans l'optique de l'application systématique du cadre de gestion axé sur les résultats adopté en 2013;

9. *Encourage* tous les donateurs à utiliser, avec l'appui du secrétariat, la compilation de demandes établie par celui-ci, en tant qu'outil permettant d'allouer les contributions en fonction des besoins et des priorités des pays bénéficiaires, de façon à garantir la transparence et l'appropriation des activités de coopération technique de la CNUCED;

10. *Salue* les activités du secrétariat à l'appui de la réforme du système des Nations Unies et le rôle directeur de la CNUCED au sein du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et la capacité productive et la contribution efficace du Groupe à la mise en œuvre de l'initiative d'Aide au commerce;

11. *Encourage* la CNUCED, au sein du Groupe interinstitutions, à favoriser l'accès aux fonds d'affectation spéciale pluriannuels et multidonateurs, en tenant compte des travaux en cours sur le programme de développement pour l'après-2015;

12. *Appelle* les coordonnateurs régionaux et les États membres intéressés à poursuivre les consultations informelles afin de s'entendre sur un ensemble de buts et de principes communs pour la stratégie de mobilisation de fonds, à accroître les contributions ainsi que la stabilité et la prévisibilité du financement de la coopération, afin de répondre aux besoins des pays en développement, objectif final de la stratégie qui doit être présentée pour examen à la prochaine session du Groupe de travail en décembre 2014.

## Annexe II

### **Ordre du jour provisoire de la soixante-neuvième session du Groupe de travail**

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen des descriptifs de programme contenus dans l'avant-projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017.
4. Stratégie de mobilisation de fonds de la CNUCED pour ses activités de coopération technique.
5. Ordre du jour provisoire de la soixante-dixième session du Groupe de travail.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

## Annexe III

### Participation<sup>3</sup>

1. Les représentants des États membres du Groupe de travail ci-après ont participé à la session:

Allemagne	Japon
Bangladesh	Nigéria
Barbade	Sénégal
Bélarus	Soudan
Guatemala	

2. Les représentants des États membres de la CNUCED ci-après, qui ne sont pas membres du Groupe de travail, ont participé à la session:

Albanie	Grèce
Algérie	Indonésie
Angola	Iran (République islamique d')
Arabie saoudite	Iraq
Bénin	Mongolie
Bolivie (État plurinational de)	Panama
Brésil	Philippines
Burkina Faso	Pologne
Canada	République centrafricaine
Côte d'Ivoire	République de Moldova
Cuba	République dominicaine
Égypte	République-Unie de Tanzanie
Finlande	Soudan du Sud
France	Trinité-et-Tobago
Gabon	Zambie

3. L'organisation intergouvernementale ci-après était représentée à la session:

Union européenne

---

<sup>3</sup> Cette liste ne mentionne que les pays et organismes inscrits. Pour la liste complète des participants, voir TD/B/WP(68)/INF.1.